

Questions affaire 202600FCS030

N°	Date	Question	Réponse	Date de publication
1	06/07/2026	Vous demandez un système de traçabilité et la possibilité d'utiliser le vôtre ou bien d'intégrer celui du prestataire au votre. Est-ce éliminatoire si nous proposons notre propre système de traçabilité, sans connexion au votre ?	<p>Le CCAP n'impose pas l'interconnexion entre votre outil de GMAO et la GMAO TWIMM de l'ENAC.</p> <p>En revanche, conformément au CCAP, l'utilisation de la GMAO TWIMM est obligatoire pour l'ensemble des prestations relevant du marché. Cette obligation s'applique même si le titulaire dispose de sa propre GMAO.</p> <p>Par conséquent, la proposition d'utiliser votre propre système de traçabilité ou votre propre GMAO, sans interconnexion avec TWIMM, n'est pas éliminatoire, dès lors que vous vous engagez à utiliser également la GMAO TWIMM pour le suivi des prestations conformément aux exigences du marché.</p>	06/07/2026
2	07/07/2026	Bonjour dans le CCTP, l'article 4 évoque : distribution de l'eau via des pédales et un débit mini 30l/h. Est-ce des critères obligatoires, notamment les pédales ? Merci	<p>Les caractéristiques mentionnées dans le CCTP, à savoir la distribution de l'eau par commande à pédales ainsi qu'un débit minimal de 30 litres par heure, correspondent au besoin exprimé par l'ENAC.</p> <p>Ces spécifications sont définies à l'article 4 du CCTP et constituent des exigences techniques obligatoires auxquelles les équipements proposés doivent répondre. Elles ne peuvent donc pas être modifiées dans le cadre de la présente consultation.</p>	07/07/2026